Nombre de membres : 34 N°2020-50

En exercice : 33 Abstentions : 0
Présents : 29 Exprimés : 32
Pouvoirs : 3 Pour : 32
Votants : 32 Contre : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN

L'An deux mille vingt, le mardi 22 décembre à vingt heures.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle du Chapiteau de la Fontanelle à CUSSAC sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 16 décembre deux mille vingt.

<u>Présents</u>: Christophe Gérouard, Maryse Thomas, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Charles-Antoine Darfeuilles, Pierre Varachaud, Louis Furlaud, François Chaulet, Albert Viroulet, Patrick Chambord, Maryse Parverie, Joël Vilard, Richard Simonneau, Thierry Dauchart, Josiane Lefort, Jean-Pierre Broussaud, Alain Duris, Bernard Darfeuilles, Christian Vignerie, Chantal Robin, Bruno Grancoing, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Hervé Mazeaud, Pierre Hachin, Jérôme Suet, Stéphane Seyer

Suppléants présents :

Pouvoirs: Jean-Pierre Charmes à Christophe Gérouard, Patrick Gibaud à Josiane Lefort, Jean

Maynard à Christian Vignerie

Secrétaire de séance : François Chaulet

Objet : Autorisation donnée à monsieur le Président de signer une convention avec monsieur le Président du Syndicat Mixte « Charente e Limousin » : convention de partenariat dans le cadre de l'élaboration du SCoT.

Monsieur le Président explique que le syndicat mixte « Charente Limousin », structure porteuse du SCoT, a été élaboré en respectant 3 grandes lignes directrices, et notamment celle selon laquelle les dépenses de fonctionnement devaient être limitées à leur strict minimum.

Dans ce cadre, les 3 EPCI fondateurs sont convenus de mettre à disposition du syndicat mixte les compétences dont ils disposent.

Le projet de convention de partenariat qui est soumis à votre approbation vient régler les modalités techniques et financières de ces mises à disposition de personnel.

Ce projet de convention a été adopté par le Comité Syndical du syndicat mixte « Charente e Limousin » lors de sa séance en date du 07 décembre 2020.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- AUTORISE monsieur le Président à signer avec monsieur le Président du syndicat mixte « Charente e Limousin » une convention de partenariat dans le cadre de l'élaboration du SCoT, et selon le modèle joint en annexe à la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire

Le Président,

Le

Le Président

Christophe GEROUARD